

Communiqué

Appel urgent

Tentative d'expulsion de El Mamiya JAAFAR

El Mamiya JAAFAR, née le 1er février 1997 dans une ville des territoires occupés du Sahara occidental, se distingue en tant que militante des droits de l'homme, membre du comité administratif de l'organisation CODESA et joueuse de football professionnelle.

Elle a déclaré qu'ayant décliné l'invitation de jouer pour l'équipe nationale féminine marocaine, elle a cherché refuge en Guyane française pour solliciter une protection internationale, bien que sa demande ait été rejetée pour des motifs peu convaincants. Malgré les conditions difficiles rencontrées en Guyane française, elle a réussi à s'intégrer et à participer activement à une équipe locale de football féminin, connue sous le nom de Loyola Club, jusqu'à ce que la décision d'expulsion survienne, la contraignant à monter à bord de l'avion.

À son arrivée à l'aéroport d'Orly à Paris le jeudi 21 décembre 2023, elle a déclaré que son périple a été brutalement interrompu après qu'elle a pris des nouvelles que les forces d'occupation marocaines ont encerclé son foyer familial situé dans le territoire occupé, les menaçant elle-même et sa famille de représailles.

El-Mamiya est arrivée à l'aéroport d'Orly le jeudi 21 décembre et est depuis lors en détention. Elle a été présentée à deux reprises devant le juge, entraînant la prolongation de sa détention. Suite à cette décision, son avocat a sollicité une réexamination du dossier, que l'OFPRA a rejeté sans étude ni justification. Après avoir déposé un recours devant le Tribunal administratif, en attendant le jugement. il a été rendu ce qui suit.

Depuis hier matin :

El Mamiya JAAFAR a été conduite à cinq heures et demie du matin le 3 janvier 2024 depuis le centre de détention dédié aux personnes à expulser d'Orly jusqu'à l'aéroport d'Orly, en vue de son expulsion par un contingent composé de cinq individus. Trois d'entre eux étaient en uniforme de police (deux hommes et une femme), tandis que les deux autres, en civil, arboraient des brassards de police.

Des menottes métalliques ont été apposées aux mains d'El Mamiya JAAFAR, tandis que du ruban adhésif a été utilisé sur ses chevilles et jambes, entravant sa marche normale. Elle a ensuite été soulevée, un homme la tenant par les chevilles et l'autre par la partie supérieure du corps et le cou.

Elle a été brusquement placée à l'arrière d'un véhicule à l'intérieur de l'aéroport, où elle a subi des violences physiques, laissant des marques apparentes sur ses bras. De plus, elle a été frappée au cou avec une sorte de tonfa, les coups étant infligés par les deux policiers en civil.

À l'arrivée sur l'aérodrome, elle a été contrainte d'embarquer de force dans un avion commercial de Royal Air Maroc, pénétrant par la porte arrière et étant installée de force sur un siège avec la ceinture de sécurité. La femme en uniforme a alors initié des agressions envers El Mamiya JAAFAR, qui a réagi en criant et en exigeant de quitter l'avion.

Face à cette situation, le pilote est intervenu, mais a prétendu que tout était en ordre. Les passagers à bord ont exprimé leur refus de voyager si El Mamiya JAAFAR était contrainte de participer au voyage.

Les deux policiers en civil ont immédiatement demandé les passeports des passagers contestant la situation, mais les membres d'équipage ont refusé, soulignant l'illégalité de cette demande, et ont manifesté leur volonté de quitter l'avion.

Confrontés à la protestation des passagers, les agents de police ont dû retirer El Mamiya JAAFAR de l'avion. Les passagers ont commencé à documenter la scène par le biais d'enregistrements vidéo, tandis que la policière prétendait que tout se déroulait normalement et que les cris de El Mamiya JAAFAR étaient infondés.

Selon le récit de El Mamiya JAAFAR, la policière était d'origine marocaine. Après avoir quitté l'avion et l'aéroport, El Mamiya JAAFAR a été placée en garde à vue.

Malgré ses demandes de téléphone, son appareil a été confisqué et elle n'a pas eu le droit d'appeler qui que ce soit. Elle a ensuite été transférée vers un autre centre de détention temporaire près d'Orly.

Aux environs de 21h30, elle a été conduite au Centre de Rétention Administrative numéro 2,6 rue de Paris - 77990 Le Mesnil-Amelot. Actuellement, elle occupe une cellule individuelle avec la porte toujours ouverte, disposant d'un téléviseur, et elle a reçu de la nourriture et de l'eau.

Ce récit détaillé des événements a été communiqué par notre collègue El Mamiya JAAFAR à ALKTIF Saddam ,un membre du CODESA qui lui a rendu visite aujourd'hui, 4 janvier, dans l'après-midi, au Centre de Rétention Administrative.

En raison d'erreurs de calcul et de deux poids, deux mesures dans la non-prise en compte des conditions de vie du peuple sahraoui, malgré les appels des organisations internationales et leurs rapports confirmant la détérioration de la situation au Sahara occidental ainsi que les difficultés rencontrées par les militants et défenseurs des droits de l'homme, ces derniers sont sacrifiés et exposés à la souffrance, au danger et à la menace.

Les militants sahraouis font face à des représailles de la part de la force d'occupation marocaine dès leur extradition du pays d'asile vers le Maroc. Deux cas antérieurs ont marqué cette réalité, notamment celui du militant sahraoui Elhoussein AMAADOUR le 17 janvier 2019, condamné à 12 ans de prison effective après son extradition de l'Espagne vers le Maroc, ainsi que le cas du militant sahraoui Faisal BAHLOUL le 16 novembre 2021, également extradé par l'Espagne, condamné à deux ans de prison et soumis à des peines sévères. Nous sommes actuellement confrontés à un troisième cas, celui d'El Mamiya JAAFAR, qui pourrait subir le même sort en cas d'expulsion.

En conséquence, au sein du Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits de l'Homme au Sahara Occidental/ CODESA :

Nous exigeons l'ouverture d'une enquête en vue de cette expulsion forcée et violente, la punition des personnes impliquées, et la garantie de tous les droits de notre collègue, le premier d'entre eux étant sa libération immédiate.

Nous tenons également l'État français pleinement responsable des événements survenus à notre camarade et de ce qui pourrait lui advenir, conformément à ce que nous avons exposé dans le message spécial que nous avons envoyé à ce sujet.

Laâyoune occupée, le : 04 janvier 2023

Bureau exécutifs du Collectif des Défenseurs Sahraouis

Des Droits Humains au Sahara Occidental

CODESA